



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Règlement du jeu : MEL SPORTS 2018

Article 1 : Entité organisatrice

La Métropole Européenne de Lille (MEL), établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé **1, rue du ballon CS 50749 59034 Lille** - Contact Direction Communication T 03 20 21 20 21- sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011 organise un jeu-concours sans obligation d'achat à partir du vendredi 23 novembre 2018 à 10h.

Selon les matchs la date de fin de jeux de concours est différente.

Samedi 8 décembre :

Lions de Wasquehal – Meudon, le jeu prendra fin le mardi 4 décembre à 14h

ENLM – Montpellier, le jeu prendra fin le mardi 4 décembre à 14h

Dimanche 9 décembre :

LOSC – Reims, le jeu prendra fin le mardi 4 décembre à 14h

Matchs de Rugby LMRCV – Caen et OMR – Chartres, le jeu prendra fin le vendredi 7 décembre à 14h.

Vendredi 14 décembre :

TLM – Ajaccio, le jeu prendra fin le vendredi 12 décembre à 14h.

LMB – Paris, le jeu prendra fin le mardi 11 décembre à 14h.

Samedi 15 décembre

LMJSM – Vallauris, le jeu prendra fin le mardi 11 décembre à 14h.

Ce jeu-concours s'intitule « MEL SPORTS ». Il se joue exclusivement sur la page <http://melsports.lillemetropole.fr/>

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 13 ans, ayant requis préalablement l'accord parental pour les mineurs résidant en France Métropolitaine, en Corse et disposant d'un accès Internet.

La MEL ne saurait être tenu pour responsable si un mineur participe sans l'accord parental préalable.

Article 3 : Accès au jeu

Ce jeu est accessible exclusivement par voie électronique via la page <http://melsports.lillemetropole.fr/> accessible depuis le site lillemetropole.fr.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne et par match pendant toute la durée du jeu (même nom).

Le jeu débutera le vendredi 23 novembre 2018 à 10h00 et prendra fin aux dates reprises à l'article 1.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre sur la page <http://melsports.lillemetropole.fr/>
Les candidats devront répondre à une question en rapport avec le match choisi. Ils devront répondre directement sur la page : <http://melsports.lillemetropole.fr/>.

Article 5 : Lots mis en jeu

L'entité organisatrice met en jeu un maximum de 5 000 x 2 places (selon les places disponibles) :

Pour les Lions de Wasquehal, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 7 €.

Pour les Enfants de Neptune Tourcoing Lille Métropole, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 5 €.

Pour le LOSC, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 13,50 €.

Pour le LMRCV, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 4€.

Pour l'OMR, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 4 €.

Pour le TLM, invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 5 €.

Pour le LMB invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 7€

Pour le LMJSM invitation correspondant à une place grand public d'une valeur unitaire de 5€.

Article 6 : Détermination des gagnants

Parmi les bonnes réponses reçues, si celles-ci sont supérieures au nombre de places mises en jeu, un tirage au sort sera effectué à l'hôtel de la métropole, 1 rue du Ballon à Lille aux dates suivantes :

Pour les Lions de Wasquehal – Meudon, tirage au sort le mardi 4 décembre à 14h10

Pour ENLM – Montpellier, tirage au sort le mardi 4 décembre à 14h15

Pour LOSC – Reims, tirage au sort le mardi 4 décembre à 14h20

Pour les matchs de Rugby LMRCV – Caen et OMR – Chartres, pas de tirage au sort, tous les gagnants remporteront deux places dans la limite des places disponibles (10 000 places)

Pour TLM – Ajaccio, pas de tirage au sort, tous les gagnants remporteront deux places dans la limite des places disponibles (2 500 places)

Pour le LMB, tirage au sort le mardi 11 décembre à 14h05

Pour LMJSM – Vallauris, tirage au sort le mardi 11 décembre à 14h10.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants recevront un mail sur leurs adresses mails personnelles.

Les places seront à retirer au siège de la MEL, 1 rue du ballon à Lille (sauf pour les matchs de rugby et du TLM). Les gagnants devront présenter une pièce d'identité.

Pour les matchs de Rugby et du TLM, les gagnants recevront les modalités spécifiques de retrait des places par mail.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, ni à une mise en vente, pour quelque cause que ce soit.

Article 8 : Modalités diverses

Les informations que les participants communiqueront dans ce cadre sont fournies à la MEL et selon les modalités de retrait des places aux clubs participants.

La MEL tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la MEL à utiliser leur nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Tout intéressé qui en fera la demande à la MEL- Direction Communication 1 rue du ballon- CS 50749- 59034 Lille cedex - Tél 03 20 21 62 34 - se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement.

La MEL se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à la MEL- Direction Communication- 1 rue du Ballon- Lille T03 20 21 20 21.

Tout participant peut s'opposer à ces usages, en écrivant à l'adresse précitée.

Article 9: Responsabilité

La MEL ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La MEL ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La MEL se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

Article 10 : Confidentialité

« La MEL- Direction Communication 1 rue du ballon- CS 50749- 59034 Lille cedex - Tél 03 20 21 62 34 - met en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'offre du jeu concours MEL SPORTS sur la base juridique de l'article 6b du Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679

La fourniture de chacune de ces données à caractère personnel est obligatoire pour pouvoir participer au jeu concours.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci si vous ne pourriez plus les exercer et de limitation du traitement en vous adressant à : soit à la Direction Communication soit au Délégué à la Protection des Données à Caractère Personnel (Protectdonneesperso@lillemetropole.fr) que la MEL a désigné.

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont Tanguy Dhalluin et Mélanie Plouvier.

Les données à caractère personnel seront conservés jusqu'au 17 décembre, fin des MEL SPORTS2018.

Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle. »